

Taxes et redevances 2026

AFFAIRES ECONOMIQUES

Redevance occupation privative du domaine public ou privé communal	Divers taux - voir le règlement. ! <u>Caution</u> de 250,00 €
Redevance droits d'emplacement sur les marchés	Divers taux - voir le règlement.
Taxe sur les panneaux publicitaires	1,05 € / décimètre carré ou fraction de décimètre carré ! Doublé si système défilant <u>OU</u> lumineux !! Triplé si système défilant <u>ET</u> lumineux
Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires	0,0185 € < ou = 10 gr ; 0,0481 € > 10 gr et < ou = 40 gr ; 0,0722 € > 40 gr et < ou = 225 gr ; 0,130 € > 225 gr
Taxe sur placement de loges foraines / mobiles	Divers taux - voir le règlement.
Taxe sur agences de paris courses de chevaux à l'étranger	62,00 € / mois ou fraction de mois d'exploitation
Taxe de séjour	4,20 € / personne / nuit ou fraction de nuit Possibilité de taux forfaitaire par lit sous certaines
Taxe sur les agences bancaires	617,00 € / poste de réception
Taxe sur les terrains de camping	31,00 € - abris mobiles ; 56,00 € - abris fixes
Taxe sur les terrains de golf	3.000,00 € / terrain de golf

BIBLIOTHEQUE

Redevance bibliothèque	0,00 € < 18 ans et étudiants secondaires ; 8,00 € / lecteur
------------------------	--

ENFANCE

Redevance pour les plaines de jeux	Enfant/parent/tuteur domicilié à Wanze : - Redevance journalière : 5,50€ / enfant - Redevance hebdomadaire : 23,00€ / enfant - Redevance 4j (sem. avec 1j férié) : 18,50€ / enfant -> Réduction de 50% accordée pour le 3^e enfant -> Gratuité accordée à partir du 4^e enfant Enfant/parent/tuteur hors de l'entité : - Redevance journalière : 7,50€ / enfant - Redevance hebdomadaire : 31,00€ / enfant - Redevance 4j (avec 1j férié) : 25,50€ / enfant
ENSEIGNEMENT	
Redevance repas scolaires	Divers taux - voir le règlement.
ENVIRONNEMENT	
Taxe sur l'enlèvement des immondices	Taux de la taxe forfaitaire : - 85,03 € personne isolée ; - 134,20 € ménage de 2 personnes ; - 178,97 € ménage de 3 personnes ou plus Taux proportionnelle : - 1,10 € levée supplémentaire ; - 0,22 € / kg déchets ménagers résiduels entre 35 à 65 kg/hab/an ; - 0,44 € / kg déchets ménagers résiduels au-delà de 65 kg/hab/an ; - 0,10 € / kg déchets ménagers organiques au-delà de 35 kg/hab/an ! Dérogation pour les ménages situés dans des voiries inaccessibles pour les camions de collecte - voir règlement. !! Tarifs différents pour les commerces ainsi que les secondes résidences - voir règlement. !!! Exonérations possibles - voir règlement.
Redevance pour sacs payants destinés aux déchets ménagers et assimilés des ménages	Rues en dérogation : - 17,00 € / rouleau de 10 sacs de 60 L déchets ménagers résiduels ; - 4,10 € / rouleau de 10 sacs de 30 L déchets organiques Evènements : - 3,20 € / sac de 60 L déchets ménagers résiduels
Redevance sur le recharge de véhicules électriques aux bornes communales	Taux révisé trimestriellement - voir règlement.

Redevance sur les demandes d'autorisation d'activités	-1.370,00 € - permis d'environnement pour établissement de 1 ^{ère} classe ; - 154,00 € - permis d'environnement pour établissement de 2 ^e classe ; - 5.554,00 € - permis unique pour établissement de 1 ^{ère} classe ; - 246,00 € - permis unique pour établissement de 2 ^e classe ; - 37,00 € - déclaration pour établissement de 3 ^e classe
FINANCES	
Taxe sur les enseignes et publicités obsoletés	29,00 € / mois / enseigne-publicité
Taxe industrielle compensatoire	0,6614 % de la valeur vénale indexée des immeubles bâtis et non bâtis et de la valeur d'usage du matériel et de l'outillage
Centimes additionnels au précompte immobilier	2.900
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	8,40%
POPULATION	
Redevance pour la recherche de renseignements administratifs et d'information généalogiques	7,60 € / renseignement adresse au registre de la population ; 37,60 € / h / demande concernant une recherche généalogique
Redevance pour l'utilisation de caveau d'attente et la translation ultérieure	25,10 € pour l'utilisation du caveau d'attente (max 7 semaines) ; 31,30 € pour la translation ultérieure
Redevance pour l'exhumation	Divers taux - voir le règlement.
Redevance pour l'octroi de concessions et loges en colombarium au cimetière	Divers taux - voir le règlement.
Redevance pour la mise à disposition de lieux pour les cérémonies funéraires non confessionnelles	70,00 € / location, <u>frais de nettoyage</u> et <u>caution</u> à prévoir - voir le règlement.
Taxe sur l'inhumation, dispersion des cendres et mises en columbarium	375,00 €
Taxe sur les documents administratifs	Divers taux - voir le règlement.
Taxe pour changement de prénom	500,00 € / personne / demande
SPORTS	
Redevance utilisation bassin de natation	Divers taux - voir le règlement.
Redevance utilisation hall des sports	Divers taux - voir le règlement.
TRAVAUX	

Redevance pour l'intervention des services communaux en raison du non-respect de certaines dispositions réglementaires en matière de propreté publique et d'affichage	Divers taux - voir le règlement.
Redevance pour l'évacuation d'objets encombrants	55,60 € / transport de 2m ³ à partir du 2 ^e enlèvement de l'année
Redevance pour l'occupation de salles communales	Divers taux - voir le règlement.
Taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts	31,29 € / bien immobilier
URBANISME	
Taxe sur la seconde résidence	888,00 € - non établie dans un camping ; 308,00 € - établie dans un camping
Taxe sur les parcelles non bâties	30,00 € / mètre courant de longueur de la parcelle (montant maximum de 1.110,87 € / parcelle)
Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés	225,00 € / mètre courant de façade - 1 ^{ère} taxation ; 275,00 € / mètre courant de façade - 2 ^e taxation ; 333,00 € / mètre courant de façade - 3 ^e taxation
Taxe sur les véhicules isolés abandonnés	375,00 €
Taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagés	12,90 € / mètre carré ou fraction de mètre carré avec un maximum de 6.788,00 €
Taxe sur les tanks et réservoirs	0,55 € / mètre cube ou fraction de mètre cube
Taxe sur les mâts d'éoliennes	17.279,00 € entre 1 et 2,5 mégawatts ; 20.733,00 € > 2,5 et = ou < 5 mégawatts ; 24.188,00 € > 5 mégawatts
Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'environnement	271,00 € - classe 1 ; 135,00 € - classe 2 ! Établissement ayant une autorisation d'exploiter dont l'obtention était prescrite avant le 1er octobre 2002, le taux est fixé à 271,00 € - classe 1
Redevance relative aux documents et travaux urbanistiques	Divers taux - voir le règlement.